



Office fédéral de la statistique  
Bundesamt für Statistik  
Ufficio federale di statistica  
Uffizi federal da statistica  
Swiss Federal Statistical Office

OFS BFS UST

ACTUALITÉS OFS  
BFS AKTUELL  
ATTUALITÀ UST

3

Vie active et rémunération du travail  
Arbeit und Erwerb  
Lavoro e reddito

Neuchâtel, juillet 2006

## Le travail à temps partiel en Suisse

.....  
**Information:**

Alain Vuille, Section travail et vie active, tél. 032 713 62 72

E-mail: [alain.vuille@bfs.admin.ch](mailto:alain.vuille@bfs.admin.ch)

N° de commande: 206-0608

© OFS



# Table des matières

1	Introduction	5
2	La définition du travail à temps partiel	6
3	Le développement du travail à temps partiel depuis 1970	8
4	Données récentes sur le temps partiel	10
5	Les motivations du travail à temps partiel	15
6	Le temps partiel en Suisse et en Europe	19
7	Les chances et les risques du travail à temps partiel	21
7.1	<b>Du point de vue de la personne en emploi</b>	21
7.2	<b>Du point de vue de l'employeur</b>	22
8	Synthèse et perspectives	23
	Annexe méthodologique de l'ESPA	24



# 1 Introduction<sup>1</sup>

Le temps partiel est à la mode, dit-on. Il suffit de consulter les données statistiques les plus récentes pour s'en convaincre. Mais l'on oublie bien souvent que derrière la notion de travail à temps partiel se cachent des formes d'activité très diverses, exercées par des individus aux motivations bien spécifiques. Quelques exemples parmi d'autres: un étudiant travaille quelques heures par semaine dans un café pour financer sa formation; une mère de famille occupe un poste à mi-temps afin de pouvoir assumer des tâches familiales; un retraité donne un coup de main dans l'entreprise de son fils; une personne au chômage accepte un emploi temporaire de trois jours par semaine car elle n'a pas trouvé un travail à plein temps. Le phénomène du travail à temps partiel est non seulement hétérogène, mais il est aussi ambivalent: il offre des opportunités, mais présente également des risques sur les plans individuel et social.

La présente étude a pour objectif de révéler les facettes du travail à temps partiel et de mettre en lumière les raisons qui ont conduit à l'important essor de cette forme d'activité. En premier lieu, le chapitre 2 revient sur la définition du travail à temps partiel. Le chapitre 3 est consacré au développement que l'activité à temps partiel a connu depuis 1970, alors que le chapitre 4 détaille les caractéristiques actuelles de cette forme d'emploi, notamment sa répartition entre les différents groupes sociaux ainsi que sa distribution sectorielle et régionale. Les motivations du travail à temps partiel font l'objet du chapitre 5, avec un regard particulier sur leur évolution depuis le début des années nonante. Le chapitre 6 permettra de confronter les données suisses avec celles des autres pays d'Europe et d'en tirer quelques enseignements. On dressera dans le chapitre 7 une liste des avantages et des risques de cette forme d'activité pour l'employé et l'employeur. Enfin, le chapitre 8 présente la synthèse de l'analyse.

---

<sup>1</sup> Les collaborateurs et collaboratrices de l'OFS suivants ont contribué à cette étude: Alain Vuille (concept et rédaction), Sylvie Rochat (relecture), Valérie Lässig et Sandra Siegenthaler (exploitations statistiques et graphiques), Thierry Murier (exploitations statistiques et régressions logistiques), Céline Bourquin (graphisme et layout).

## 2 La définition du travail à temps partiel

Une définition unique et universelle du travail à temps partiel ne peut exister. Les statisticiens considéreront un emploi comme étant «à temps partiel» soit sur la base de l'appréciation que la personne active occupée a de sa situation (procédé en général réservé aux enquêtes auprès des ménages), soit à partir d'un seuil de durée de travail, soit encore en se basant sur l'appréciation qu'a l'employeur (ou son représentant) des emplois exercés au sein de l'établissement (méthodes en principe utilisées dans les enquêtes auprès des entreprises). La définition du temps partiel est d'autant plus difficile à établir que les durées normales de travail à plein temps varient fortement entre les branches, les professions et les nations. Comme le mentionne François Michon<sup>2</sup>, «ce n'est pas le nombre d'heures travaillées qui fait l'unité de la catégorie, c'est le fait qu'il y ait dérogation à la norme».

A ces différences dans les critères de classification s'ajoutent des différences de population de référence et d'unités de mesure entre les diverses sources statistiques (cf. tableau T1). La durée minimale de travail prise en considération varie également d'une statistique à l'autre (une heure par semaine pour les statistiques qui suivent les recommandations du Bureau international du Travail, six heures pour d'autres enquêtes). Enfin, certains écarts sont dus aux méthodes d'enquêtes (interview par téléphone, questionnaire papier, etc.). Toutes ces différences ne restent pas sans conséquences sur les données liées à l'activité à temps partiel.

La présente analyse s'appuie pour l'essentiel sur les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'ESPA permet en effet d'analyser l'activité professionnelle sous ses multiples aspects (statut d'activité, durée du travail, situation hiérarchique, profession, revenu, etc.) et rend possible l'établissement de liens avec d'autres domaines comme la formation ou la situation familiale. L'ESPA a pour population de référence la population résidente permanente, à savoir les personnes de nationalité suisse, les personnes étrangères titulaires

d'une autorisation d'établissement ou de séjour et les fonctionnaires internationaux. On y retient la définition du temps partiel suivante:

Est considérée dans l'ESPA comme travaillant à temps partiel une personne qui, dans le cadre de son activité principale,

- présente un taux d'occupation inférieur à 90% ou
- qui, à défaut d'annoncer un taux d'occupation, indique une durée normale de travail hebdomadaire inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises<sup>3</sup>.

Deux statistiques de synthèse (statistiques combinant diverses sources) livrent régulièrement des données sur l'activité à temps partiel: ce sont la statistique de la population active occupée (SPAO) et la statistique du volume du travail (SVOLTA). La définition du temps partiel y est la même que celle appliquée dans l'ESPA, mais ces statistiques couvrent l'activité professionnelle selon le concept intérieur (y compris les frontaliers et frontalières, les titulaires du permis de courte durée et les personnes relevant du domaine de l'asile). Ces deux sources ne seront cependant pas utilisées dans la présente analyse.

Les recensements fédéraux de la population (RFP) de 1970, 1980 et 1990 donnent une perspective historique sur le travail à temps partiel (cf. chapitre 3)<sup>4</sup>. La définition du travail à temps partiel y est moins stricte que dans l'ESPA étant donné que les personnes actives occupées définissent elles-mêmes si elles sont à plein temps ou à temps partiel (avec des instructions qui ont évolué au fil des recensements). D'autre part, ce n'est que depuis le RFP de 1990 que l'on a considéré l'activité à partir d'une heure par semaine comme le recommande le BIT. En 1970 et en 1980, le seuil était fixé à six heures par semaine.

<sup>2</sup> Sur les difficultés de la comparaison internationale des temps de travail, Chronique Internationale de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) n° 54, Paris, 1998.

<sup>3</sup> Le seuil entre plein temps et temps partiel était ainsi fixé à 37 heures pour la période 1991–2005. Les personnes en apprentissage sont considérées comme étant occupées à plein temps.

<sup>4</sup> Ce que l'ESPA, étant réalisée depuis 1991, ne permet pas.

Enfin, la statistique de l'emploi (STATEM, enquête auprès d'un échantillon d'établissements) est utilisée dans la présente étude pour les données par branches économiques et le recensement fédéral des entreprises (RFE) pour les données par cantons (cf. chapitre 4). Dans ces enquêtes, l'employeur (ou son représentant) doit considérer comme étant à temps partiel les emplois dont la durée de travail représente moins de 90% de la durée normale de travail au sein de l'établissement. La durée minimum d'un emploi est fixée à six heures par semaine.

La multiplicité des définitions du travail à temps partiel rend périlleuses les comparaisons internationales. Cependant, les enquêtes communautaires sur les forces de tra-

vail menées au sein des pays membres de l'Union européenne (UE) – plus connues sous leur dénomination anglaise de «Labour Force Surveys» (LFS) – échappent en partie à ces difficultés puisqu'elles utilisent un ensemble commun de questions et de méthodes. Elles ne peuvent cependant pallier le fait que le nombre d'heures normales de travail pour un emploi à plein temps varie d'un pays à l'autre et donc que, par exemple, un travail à mi-temps n'aura pas la même signification en termes d'heures accomplies selon que l'on exerce son activité en Suisse ou en France. En Suisse, l'ESPA constitue l'équivalent des LFS et ce sont donc ses données qui servent aux comparaisons internationales dans la présente étude (cf. chapitre 6).

### Les différentes sources: concepts et définitions

Concepts, définitions	ESPA Enquête suisse sur la population active	SPAO Stat. de la population active occupée	SVOLTA Statistique du volume de travail	RFP Recensement fédéral de la population	STATEM Statistique de l'emploi	RFE Recensement fédéral des entreprises
Définition du temps partiel	Taux d'occupation annoncé <90% ou durée normale de travail <90% de la durée normale dans les entreprises	Idem que dans l'ESPA	Idem que dans l'ESPA	Propre classification des personnes entre plein temps/ temps partiel  <i>1970–1980: avec l'instruction «durée de travail inférieure à la durée normale de travail au sein de l'entreprise ou de la branche»</i>  <i>1990: avec l'instruction «durée de travail correspondant à moins de 80% de la durée normale de travail au sein de l'entreprise ou de la branche»</i>  <i>2000: sans instruction spécifique</i>	Durée de travail correspondant à moins de 90% de la durée normale de travail au sein de l'établissement	Depuis 1985: durée de travail correspondant à moins de 90% de la durée normale de travail au sein de l'établissement  1975: durée de travail inférieure à 30 heures par semaine
Durée minimale de travail	1h/sem.	1h/sem.	1h/sem.	1970-80: 6h/sem. 1990: 1h/sem.	6h/sem.	6h/sem.
Périodicité des données sur le temps partiel:	Une fois par an, au 2 <sup>e</sup> trimestre	Une fois par an, fin du 2 <sup>e</sup> trimestre	Une fois par an, valeurs annuelles	Tous les 10 ans, mois de décembre	Quatre fois par an, fin de trimestres	1975, 1985; dès 1991, tous les 3 ou 4 ans, fin du 3 <sup>e</sup> trim.
Depuis...	1991	1991	1991	1970	1991	1975
Principales ventilations des données sur le temps partiel	Nombreuses variables (socio-démographiques, caractéristiques de l'activité, etc.)	Sexe, origine	Sexe, origine	Sexe, âge, cantons	Sexe, branches économiques, grandes régions	Sexe, branches économiques, cantons, origine
Type d'enquête	Enquête auprès d'un échantillon de ménages	Statistique de synthèse	Statistique de synthèse	Enquête exhaustive auprès des ménages	Enquête auprès d'un échantillon d'établissements	Enquête exhaustive auprès des établissements
Unité de mesure	Personne active occupée	Personne active occupée	Heures (durée annuelle par emploi et volume)	Personne active occupée	Emploi	Emploi
Couverture statistique	Population résidente permanente	Concept intérieur	Concept intérieur	Population résidente	Concept intérieur, sans le secteur primaire et les services domestiques	Concept intérieur, sans le secteur primaire et les services domestiques

### 3 Le développement du travail à temps partiel depuis 1970

#### Entre 1970 et 1990, le temps partiel connaît un important développement

Entre 1970 et 1990, le travail à temps partiel s'est fortement développé. Alors que selon le recensement fédéral de la population de 1970, la Suisse comptait 365'000 personnes occupées à temps partiel, elle en comptait 448'000 en 1980 (+22,9%) et 673'000 en 1990 (+50,1% par rapport à 1980, +84,5% par rapport à 1970). Entre 1970 et 1990, le nombre de personnes travaillant à plein temps ne progressait que de 10,8%. Les personnes travaillant à temps partiel représentaient 12,2% de la population active occupée en 1970, 14,6% en 1980 et 18,8% en 1990. A cette époque, les hommes n'étaient que peu concernés, que cela soit en 1970 (seulement 4,0% des actifs occupés) ou vingt ans plus tard (4,8%). Ce sont donc les femmes qui ont contribué à la montée en puissance du temps partiel: en 1970, 28,1% des actives occupées travaillaient à temps réduit, alors que la part correspondante était montée à 40,5% en 1990.

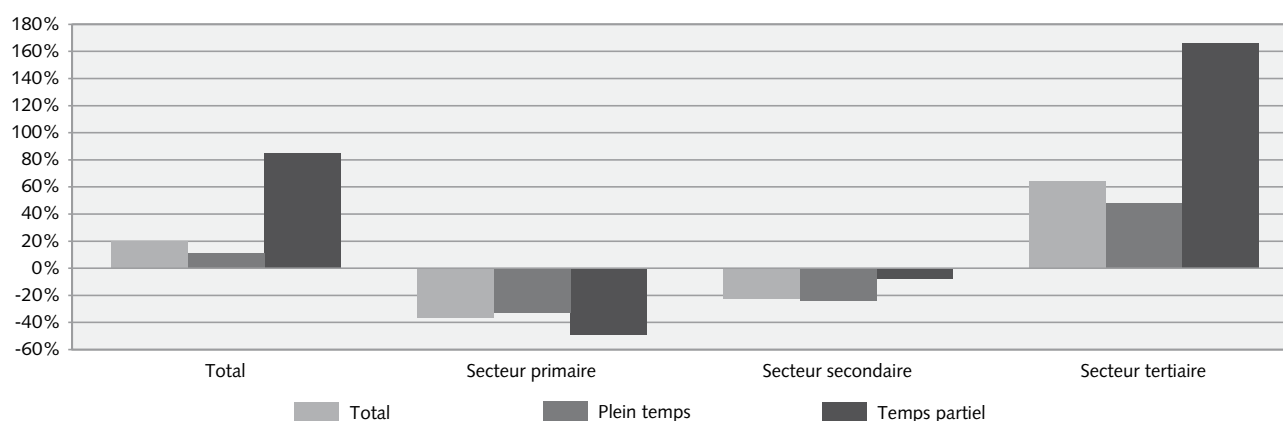
#### Le développement du temps partiel est allé de pair avec la tertiarisation de l'économie...

Le développement du travail à temps partiel a accompagné la très nette tertiarisation de l'économie: en 1970, le secteur des services représentait moins de la moitié de la population active occupée (45,0%). En 1980, cette part était montée à 54,3% et en 1990, près des deux tiers des personnes actives occupées occupaient un emploi dans ce secteur (64,8%). Dans le même temps, la part du secteur secondaire passait de 47,2% en 1970 à 31,6% en 1990. Or le secteur des services a toujours offert proportionnellement plus d'emplois à temps partiel que l'industrie. En 1970, seuls 8,4% des personnes actives occupées dans le secondaire travaillaient à temps réduit, contre 14,2% dans le tertiaire. Vingt ans après, les parts respectives s'élevaient à 10,0% et 23,0%.

Même si le secteur primaire comporte traditionnellement une part élevée d'emplois à temps partiel (1990: 19,1% des personnes actives occupées, essentiellement des femmes), il n'a eu que peu d'influence sur la période considérée, étant donnée la très faible proportion de l'emploi total que ce secteur représente (7,7% de l'ensemble des personnes actives occupées en 1970 et 4,2% en 1990).

#### Variation en pour cent du nombre de personnes actives occupées entre 1970 et 1990, selon les secteurs économiques et le taux d'occupation

G 1



Source: RFP

© Office fédéral de la statistique (OFS)



## ... et la présence toujours plus importante des femmes sur le marché du travail

Entre 1970 et 1990, la part des femmes dans la population active occupée est passée de 34,1% à 38,7%. Le développement du temps partiel n'a pas été étranger à cette présence accrue des femmes sur le marché du travail: ainsi, l'offre de postes à temps partiel a pu décider certaines mères de familles à reprendre (ou maintenir) une activité professionnelle. Mais l'inverse est vrai aussi: les entreprises ont également été poussées à proposer de plus en plus d'emplois à temps partiel pour garder leur personnel féminin ou pour se procurer de la main-d'œuvre.

## De 1991 à 2005, le temps partiel continue son expansion

Après un développement important entre 1970 et 1990, la progression du temps partiel s'est poursuivie sur la période 1991–2005. Selon les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le nombre de personnes actives occupées à temps partiel a continué à augmenter entre 1991 et 2005, passant de 956'000<sup>5</sup> à 1,258 millions (+31,6%). Dans le même temps, le nombre de personnes actives occupées à plein temps diminuait de 3,4%. Par conséquent, la part représentée par le temps partiel est passée de 25,4% en 1991 à 31,7% en 2005.

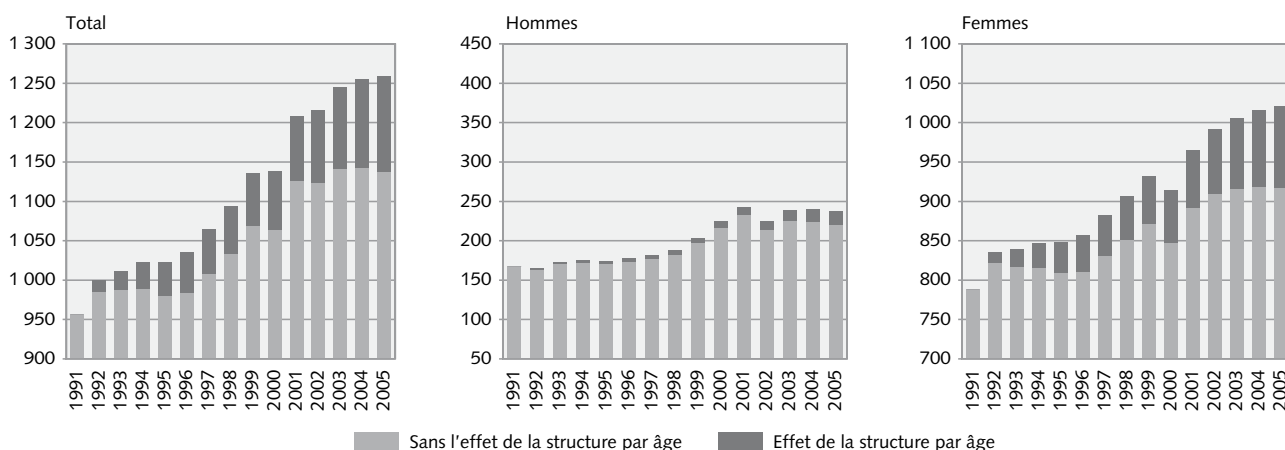
L'analyse de la période 1970–1990 a montré que le développement du travail à temps partiel avait été favorisé par la tertiarisation de l'économie, le secteur des services offrant proportionnellement bien plus de postes à temps partiel que l'industrie. Les années 90 se sont à cet égard inscrites dans la continuité des années précédentes: le secteur tertiaire a une nouvelle fois pris de l'importance, sa part représentant 67,3% de la population active occupée en 1991, puis 73,3% en 2005. En 2005, 37,6% des travailleurs et travailleuses du tertiaire occupaient un poste à temps partiel pour seulement 13,5% dans le secondaire. Par ailleurs, un quart des personnes actives occupées du secteur primaire travaillaient à temps réduit (26,0%).

Outre la tertiarisation de l'économie, l'évolution de la structure démographique a également contribué au développement du temps partiel. On peut estimer que près de 40% de l'augmentation des postes à temps réduit constatée entre 1991 et 2005 peuvent être attribués à l'évolution de la structure par âges de la population (cf. graphique G2)<sup>6</sup>. Chez les femmes cette proportion s'élève même à 45% (hommes: 25%).

Au cours des 15 dernières années, comme lors des deux décennies précédentes, la hausse du temps partiel a également été de pair avec la participation toujours plus importante des femmes au marché du travail. Selon l'ESPA, la part des femmes dans la population active occupée est ainsi passée de 42,6% en 1991 à 45,3% en 2005.

Evolution du nombre de personnes actives occupées à temps partiel, selon le sexe, en milliers, 1991-2005<sup>1</sup>

G 2



<sup>1</sup> L'effet démographique sur le travail à temps partiel est estimé en appliquant les taux de personnes actives occupées à temps partiel observés en 1991 aux effectifs par groupe d'âge de la population de chaque année.

Sources: ESPA, ESPOP

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>5</sup> La grande différence entre le nombre de personnes actives occupées à temps partiel selon l'ESPA de 1991 et le recensement de la population de 1990 est due principalement à des questions de méthodes. ESPA: interview téléphonique, avec de multiples questions permettant de relever au mieux toutes les formes d'activité, y compris celles qui ne comprennent que très peu d'heures de travail. RFP: questionnaire sur papier relativement court laissant une place importante à l'auto-évaluation de la personne.

<sup>6</sup> On a recalculé la série des personnes actives occupées à temps partiel en appliquant les taux de personnes actives occupées à temps partiel de 1991 par sexe et groupe d'âge (15–19 ans, 20–24 ans, etc.) à la structure de la population par sexe et groupe d'âge de chaque année jusqu'en 2005. On peut ainsi estimer l'impact de la structure par âges, toutes choses restant égales par ailleurs.

## 4 Données récentes sur le temps partiel

Aujourd'hui, on l'a vu, près d'une personne active occupée sur trois exerce une activité à temps réduit. Il importe donc de s'intéresser de plus près aux acteurs et actrices du temps partiel et aux domaines d'activité dans lesquels le temps partiel est le plus répandu.

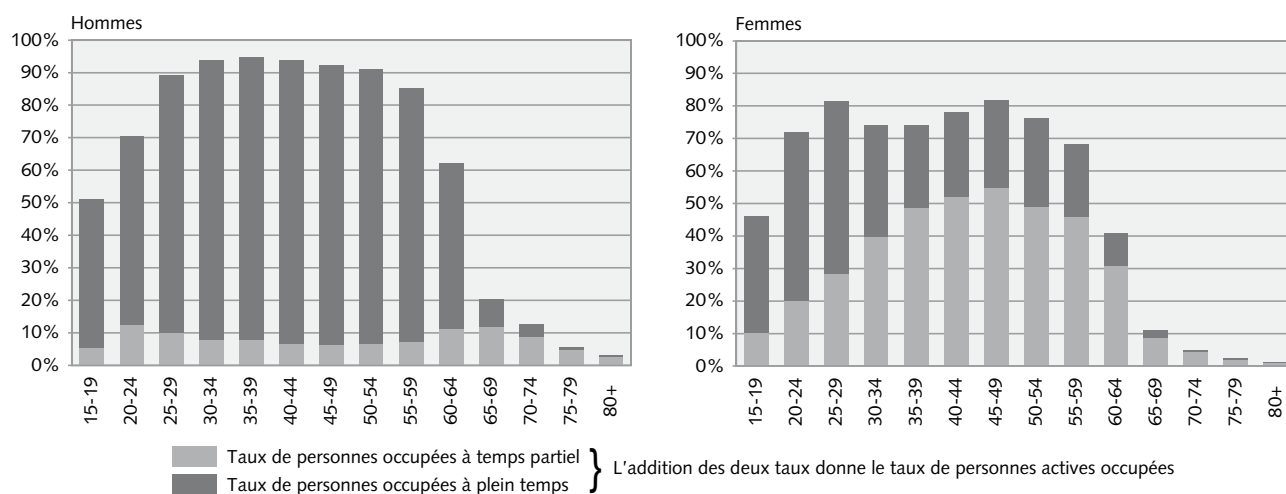
### Différences importantes entre femmes et hommes

Premier constat, le temps partiel est presque exclusivement féminin, puisque les femmes constituent plus de quatre personnes occupées à temps partiel sur cinq (81,1%). Plus de la moitié des femmes travaillent à temps partiel (56,7%), alors que seul un homme sur

neuf est dans ce cas (10,9%). Si l'on observe les taux de personnes actives occupées à plein temps et à temps partiel par groupes d'âges (cf. graphique G3)<sup>7</sup>, on remarque que chez les hommes, le temps partiel est surtout présent chez les 20–29 ans et chez les plus de 60 ans. Le travail à temps réduit semble donc avoir pour eux comme fonction première de permettre un passage progressif entre l'activité professionnelle et la non-activité, en début comme en fin de carrière. Chez les femmes, cette fonction n'est pas aussi visible puisque le temps partiel est majoritairement présent chez les 30–59 ans; pour elles, cette forme d'activité garde comme fonction principale de permettre la conciliation entre travail et famille (on s'intéressera de plus près aux raisons du temps partiel dans le chapitre 5).

Taux de personnes actives occupées à plein temps et taux de personnes actives occupées à temps partiel, selon le sexe et les groupes d'âges, en pour cent, 2005

G 3



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>7</sup> Taux de personnes actives occupées à plein temps =  $\frac{\text{Nombre de personnes occupées à plein temps}}{\text{Population de référence}}$

Taux de personnes actives occupées à temps partiel =  $\frac{\text{Nombre de personnes occupées à temps partiel}}{\text{Population de référence}}$

## Les étrangers et les étrangères occupent moins souvent un poste à temps partiel

Les Suisses et les Suissesses sont proportionnellement plus nombreux que les étrangers et les étrangères à travailler à temps partiel: en effet, en 2005, un tiers des personnes actives occupées de nationalité suisse occupaient un poste à temps réduit (33,9%), alors que la proportion n'était que 23,3% chez les personnes de nationalité étrangère. Pour les deux groupes cependant, le travail à temps partiel a nettement augmenté depuis le début des années nonante (en 1991, seuls 27,7% des Suisses et Suissesses et 15,7% des personnes de nationalité étrangère travaillaient à temps partiel). En 2005, six Suissesses sur dix travaillaient à temps partiel (59,1%), contre 46,1% des étrangères. Chez les hommes, les proportions correspondantes étaient de 11,9% et 7,9%.

## Les taux de temps partiel les plus fréquents sont 50% et 80%

Les personnes salariées (sans les apprentis et apprenties) étaient quelque 191'000 à annoncer un taux d'occupation de 50% en 2005. Celles-ci constituaient ainsi la catégorie la plus importante des personnes employées à temps partiel (18,2% de l'ensemble). 153'000 (14,5%) personnes salariées avaient un emploi à 80% et 101'000 (9,6%) occupaient un emploi à 60%. Suivaient encore les personnes employées à 20% (89'000; 8,5%) et à 40% (81'000; 7,7%).

Chez les femmes, la catégorie des employées à mi-temps arrive en tête (160'000; 18,3%) devant les salariées à 80% (118'000; 13,6%). Chez les hommes la situation est inverse avec respectivement 35'000 salariés à 80% (19,3%) et 32'000 à 50% (17,8%).

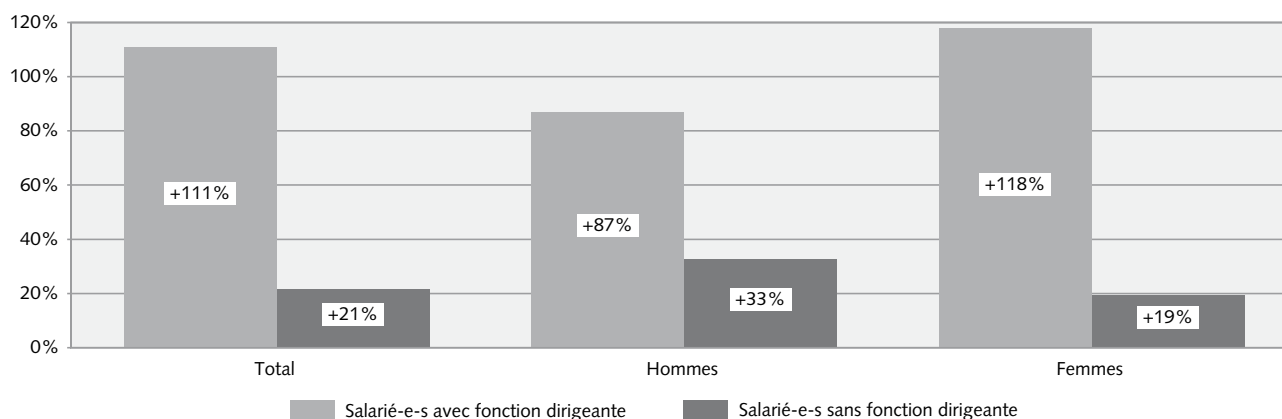
## De plus en plus de cadres travaillent à temps partiel

Parmi les 1,258 millions de personnes exerçant une activité à temps partiel en 2005, 151'000 étaient indépendantes (y compris les salariés et salariées propriétaires de l'entreprise), 57'000 étaient des collaborateurs et collaboratrices familiaux et 1,051 million étaient salariées. La proportion de temps partiel chez les personnes indépendantes était inférieure à celle observée chez les personnes salariées (27,0% et 36,2% respectivement). Parmi les femmes indépendantes, trois sur cinq (56,0%) exerçaient leur activité à temps partiel. La proportion correspondante chez les hommes n'était que de 12,0%.

Sans surprise, le travail à temps partiel est sous-représenté chez le personnel avec fonction dirigeante: alors qu'un cadre sur cinq environ (18,8%) présentait en 2005 un taux d'occupation réduit, la part était plus de deux fois plus élevée chez les personnes salariées sans fonction de cadre (42,5%). Chez les hommes la sous-représentation des postes à temps partiel parmi les postes à responsabilité est très nette, les salariés sans fonction dirigeante travaillant en 2005 près de trois fois plus souvent à temps réduit que les cadres (15,5% contre 5,5%).

Variation en pour cent du nombre de salarié-e-s à temps partiel entre 1991 et 2005, selon la situation dans la profession

G 4



Source: ESPA

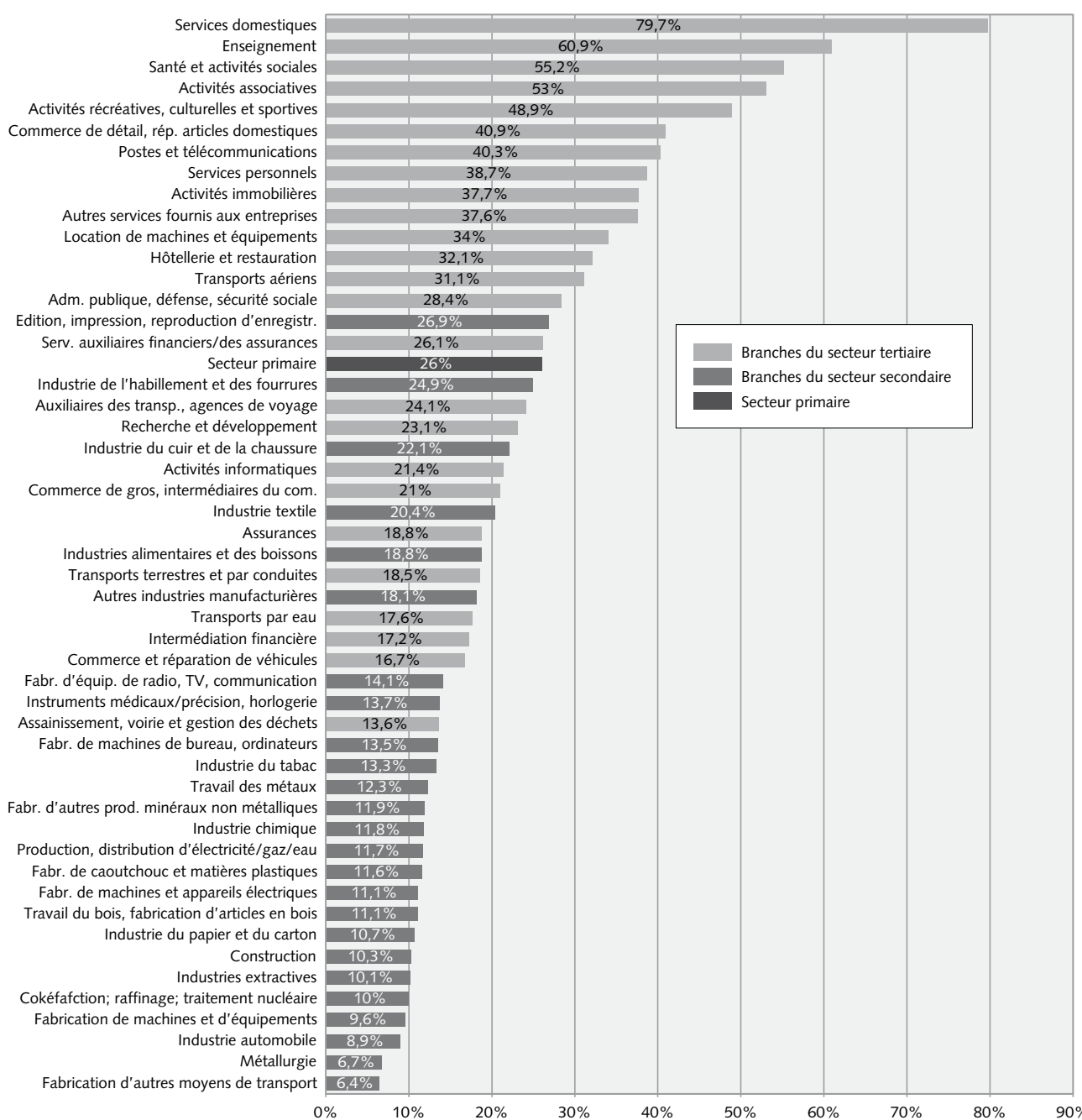
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Chez les femmes cadres par contre, le temps partiel concernait déjà près d'un poste sur deux (45,5%), alors que la proportion était de 64,4% chez les salariées sans fonction dirigeante.

On note cependant depuis 15 ans une progression importante du temps partiel dans les postes à responsabilité: le nombre de personnes salariées avec fonction dirigeante a plus que doublé entre 1991 et 2005 (+111%), alors que la progression n'était que de 21% pour les autres salariés et salariées (cf. graphique G4).

**Part de temps partiel selon les divisions économiques NOGA, en pour cent, 2<sup>e</sup> trimestre 2005, secteur primaire et services domestiques selon l'ESPA, autres divisions selon la STATEM**

G 5



Sources: ESPA, STATEM

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Importants écarts entre les branches économiques

Les différences sont très marquées entre les branches économiques: le graphique G5 montre la répartition sectorielle du temps partiel, le tertiaire étant, comme indiqué auparavant, le secteur offrant le plus d'emplois à temps réduit. De manière générale, les divisions économiques à forte dominance masculine sont également celles qui offrent le moins de postes à temps réduit.

Au sein du secteur des services, trois branches sont constituées d'une majorité de personnes travaillant à temps partiel. Il s'agit des «Services domestiques» (employés et employées de ménages privés) avec 79,7% de postes à temps réduit, de l'enseignement (60,9%) et de la branche «Santé et activités sociales» (55,2%). Les branches du secteur tertiaire qui comportent le moins de temps partiels sont celles dans lesquelles les femmes sont très nettement sous-représentées, à savoir «Assainissement, voirie et gestion des déchets», «Commerce et réparation de véhicules, stations d'essence», «Intermédiation financière» et «Transports par eau». Ces branches présentent des taux de temps partiel situés entre 13 et 17%.

Dans le secondaire, quatre branches présentent plus de 20% de temps partiel: il s'agit des divisions «Edition, impression, reproduction d'enregistrements» (26,9%), «Industrie de l'habillement et des fourrures» (24,9%), «Industrie du cuir et de la chaussure» (22,1%) et de l'industrie textile (20,4%). En queue de peloton, on trouve les branches «Fabrication d'autres moyens de transports» et «Métallurgie» avec respectivement 6,4% et 6,7% d'emplois à temps réduit. Ces branches sont caractérisées par une très faible représentation féminine. Dans le secteur primaire, un quart des personnes actives occupées travaille à temps partiel (26,0%).

## Dans les cantons latins, les femmes travaillent moins souvent à temps partiel

Les données du recensement fédéral des entreprises (RFE)<sup>8</sup> de 2001 indiquent que c'est dans le canton de Berne que la part d'emplois à temps partiel est la plus élevée en Suisse: près d'un emploi sur trois (31,2%) y est exercé à temps partiel, alors qu'à l'autre bout du classement, le Tessin ne compte qu'un temps partiel pour cinq emplois (19,9%).

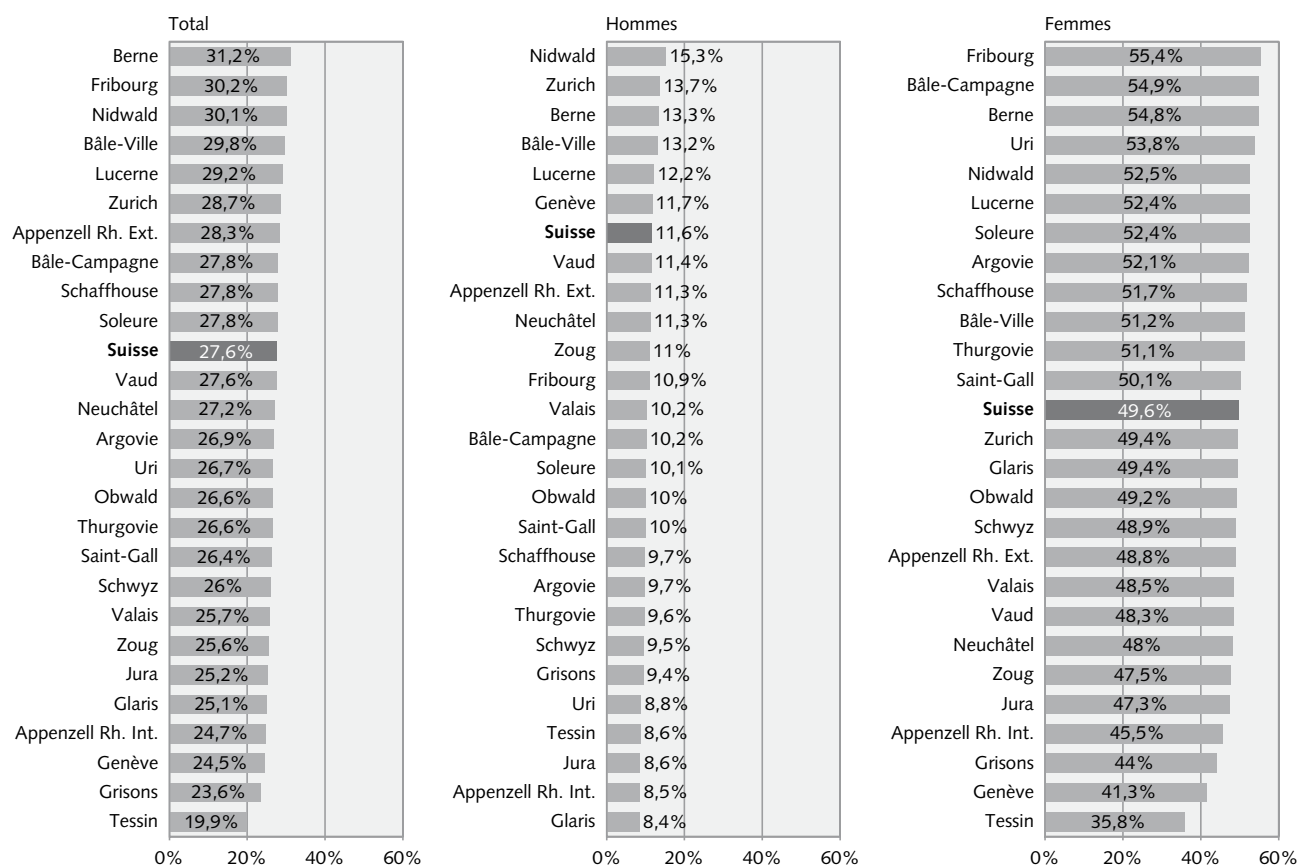
Les femmes travaillent moins souvent à temps partiel dans les cantons latins. En queue de peloton le Tessin, où à peine plus d'une femme active occupée sur trois travaille à temps réduit (35,8%), et le canton de Genève (41,3%). Parmi les cantons romands ou bilingues, seul Fribourg présente une proportion de femmes travaillant à temps partiel supérieure à 50% (55,4%, chiffre le plus élevé de Suisse). Dans 11 cantons ou demi-cantons alémaniques par contre, plus d'une femme sur deux occupe un poste à temps partiel.

Chez les hommes, on peut remarquer que ce sont en général les cantons abritant les grandes villes (à l'exception du demi-canton de Nidwald qui arrive en tête avec 15,3% de postes à temps réduit) qui comptent les plus grandes parts de temps partiels. Le canton de Zurich se situe juste derrière Nidwald avec 13,7%, devant Berne (13,3%) et Bâle-Ville (13,2%). Les cantons du Tessin, du Jura (chacun 8,6%), d'Appenzell Rh. Int. (8,5%) et le canton de Glaris (8,4%) ferment la marche. On peut supposer que la présence d'une université exerce une influence non négligeable sur ces chiffres, de nombreux étudiants et étudiantes travaillant à temps partiel en parallèle à leur formation.

<sup>8</sup> Le RFE porte uniquement sur les secteurs secondaire et tertiaire.

Part d'emplois à temps partiel selon les cantons et le sexe, en pour cent, 2001

G 6



Source: RFE 2001

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 5 Les motivations du travail à temps partiel

L'analyse des raisons qui amènent certaines personnes à travailler à temps réduit plutôt qu'à plein temps est importante à deux points de vue: d'une part, elle permet de rendre compte du caractère très hétérogène du travail à temps partiel, les individus obéissant à des motivations bien spécifiques; d'autre part, une telle analyse peut faciliter la compréhension des différents processus qui ont conduit à l'impressionnant développement de cette forme d'activité.

Les raisons du temps partiel sont multiples: certaines personnes travaillent à temps partiel pour des motifs familiaux, d'autres parce qu'elles suivent une formation, d'autres encore parce qu'un handicap les empêche d'occuper un emploi à plein temps. Le temps partiel peut aussi être contraint, c'est-à-dire accepté à défaut d'avoir trouvé un emploi à plein temps.

### Pères de familles: un tout petit pas vers le temps partiel

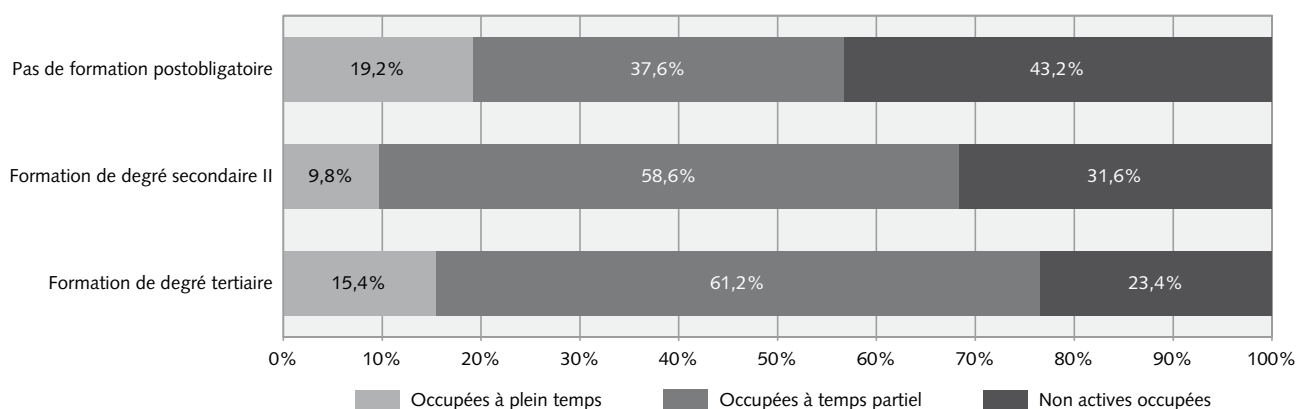
Entre 1991 et 2005, le nombre des personnes travaillant à temps réduit pour des motifs familiaux a fortement progressé, passant de 446'000 à 521'000 personnes (+16,8%). C'est de loin la raison la plus fréquemment in-

voquée pour l'exercice d'une activité à temps partiel (41,4% des cas). La différence est considérable entre femmes et hommes: alors qu'en 2005, 495'000 femmes annonçaient exercer une activité à temps partiel pour des motifs familiaux, c'était le cas de 26'000 hommes seulement. Même si le nombre d'hommes réduisant leur taux d'occupation pour des motifs familiaux était en augmentation (ils n'étaient que 7'000 en 1991), la répartition des rôles dans les foyers n'a guère évolué en 15 ans. Ce d'autant plus qu'il convient de relativiser le timide développement perçu chez les hommes: ceux-ci, quand ils choisissent un temps partiel pour des raisons familiales, optent le plus souvent pour un taux d'occupation élevé; ainsi, leur taux d'occupation moyen s'élevait à 66,5% en 2005, alors que le taux correspondant était de 42,3% chez les femmes.

Chez les mères de famille (avec un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans), la fréquence d'une activité à temps partiel est bien plus élevée chez les détentrices d'un diplôme universitaire ou équivalent et chez celles qui ont achevé un degré secondaire II (respectivement 61,2% et 58,6%) que chez les femmes qui n'ont pas entrepris de formation postobligatoire (seulement 37,6%). Par contre, ce sont ces dernières qui travaillent le plus souvent à plein temps (19,2%, contre 9,8% des mères

Mères de famille (avec au moins un enfant de moins de 15 ans) selon le statut sur le marché du travail et le niveau de formation, en pour cent, 2005

G 7



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)



avec un degré secondaire II et 15,4% des mères avec un degré tertiaire). Ces données ne sont pas surprenantes: les femmes les mieux formées sont certainement plus libres de choisir un temps partiel non seulement en raison de leur niveau de salaire plus élevé, mais aussi parce qu'un employeur réfléchira à deux fois avant de refuser une diminution du taux d'occupation à une employée hautement qualifiée. La surreprésentation des diplômées de degré tertiaire dans le secteur des services constitue également un facteur explicatif. Ces résultats relativisent le propos qui veut que ce soient généralement les femmes les mieux formées qui présentent la plus forte participation au marché du travail, même si c'est le cas en termes de taux d'activité.

La réduction de l'activité pour des raisons familiales peut avoir des conséquences importantes sur le budget d'un ménage. De plus, cette réduction ne résulte pas forcément d'un libre choix: elle peut par exemple être la conséquence d'un manque de structures de garde de la petite enfance ou des coûts de celles-ci.

### Le nombre de personnes à temps partiel en raison d'une formation a fortement augmenté

Le nombre de personnes travaillant à temps réduit en raison d'une formation a passé de 80'000 en 1991 à quelque 114'000 en 2005 (+41,9%) et ce, malgré la baisse

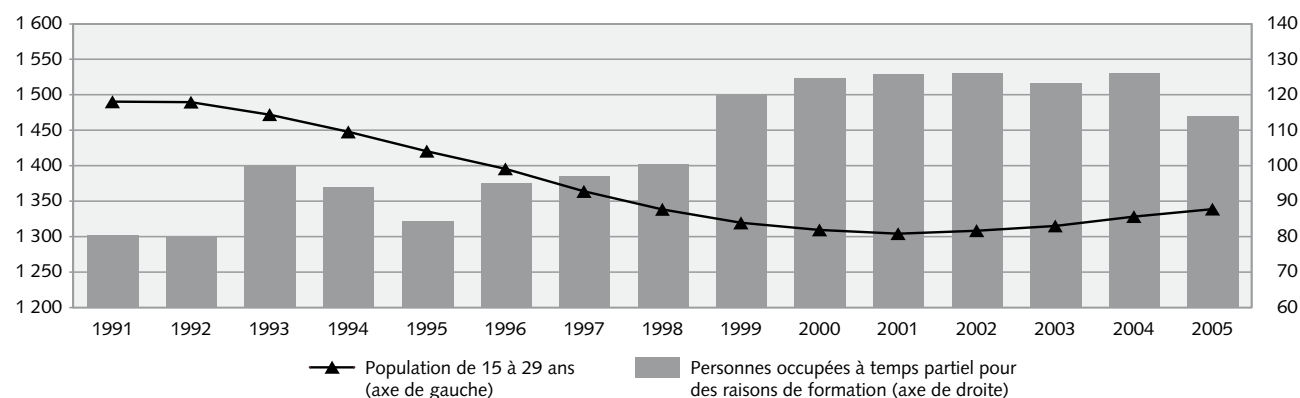
importante du nombre de personnes âgées de 15 à 29 ans (-151'600 personnes sur la même période). La principale raison de cette évolution est certainement l'allongement de la durée moyenne de formation dû à la part croissante de jeunes accomplissant une formation de degré tertiaire. L'élévation des taxes universitaires pourrait constituer un autre facteur ayant contribué à l'augmentation du travail à temps partiel chez les personnes en formation.

### Le temps partiel est de plus en plus souvent contraint

De nombreuses personnes occupent un poste à temps partiel à défaut d'avoir trouvé un emploi à plein temps. Leur nombre a connu de fortes variations au fil de l'évolution conjoncturelle (cf. graphique G9), mais il est tendanciellement à la hausse. De seulement 11'000 en 1991, leur nombre avait passé à 78'000 en 2005. En 2005, quelque 19'000 hommes et 60'000 femmes annonçaient comme raison principale de leur temps partiel le fait de n'avoir pas trouvé d'emploi à plein temps<sup>9</sup>.

**Population de 15 à 29 ans et personnes occupées à temps partiel pour des raisons de formation, en milliers, 1991-2005**

G 8



Sources: ESPA, ESPOP

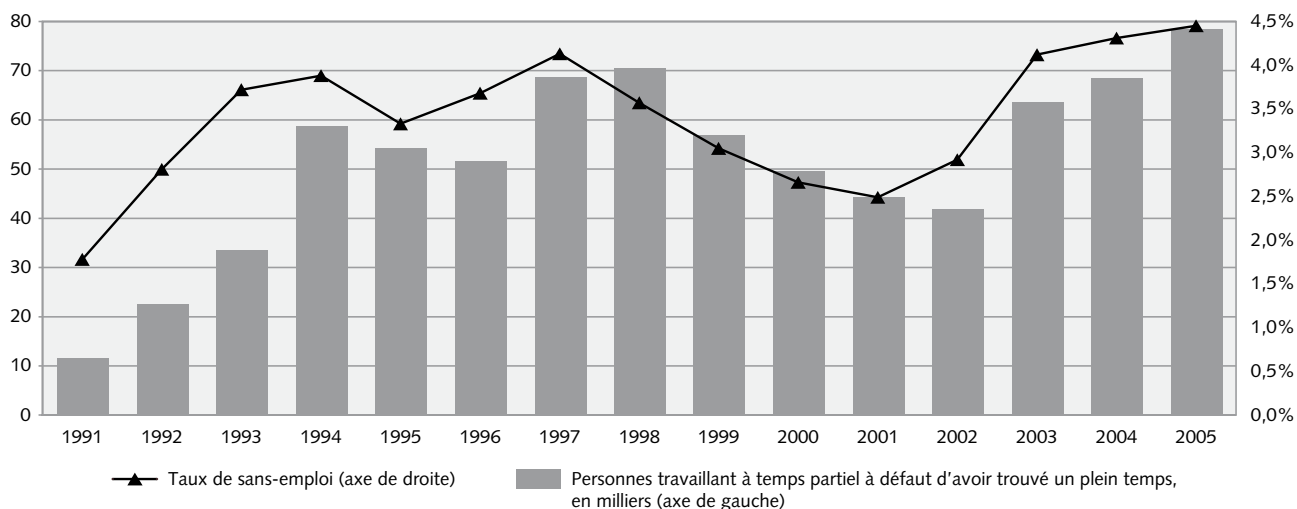
© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>9</sup> Ces chiffres ne reflètent qu'une partie du sous-emploi. En effet, bien des personnes travaillant à temps partiel souhaitent travailler plus, sans pour autant vouloir un emploi à plein temps. Pour plus d'information sur le sujet, cf. communiqué de presse *Résultats provisoires de l'enquête suisse sur la population active 2005*, OFS, Neuchâtel, 2005.



## Nombre de personnes travaillant à temps partiel à défaut d'avoir trouvé un emploi à plein temps et taux de sans-emploi, en milliers et en pour cent, 1991-2005

G 9



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

### Le passage progressif à la retraite tend à disparaître

Entre autres fonctions, le temps partiel peut faciliter le passage à la retraite en assurant une transition en douceur vers de nouvelles activités non professionnelles. Une mise à la retraite progressive permet parfois aussi d'assurer la transmission du savoir-faire des futures personnes retraitées aux autres collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise.

La période de 1991 à 2005 a cependant montré une baisse assez nette du nombre de personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite et travaillant à temps partiel. De 117'000 en 1991, leur nombre était passé à 78'000 en 2005. Malheureusement, les données de l'ESPA ne permettent pas de connaître l'évolution entre 1991 et 2005 du nombre de personnes exerçant un emploi à temps réduit en raison d'une prérétraite. Les questions sur la sécurité sociale introduites dans l'ESPA 2005 indiquent cependant que seules 18'000 personnes âgées de 55 à 63/64 ans étaient dans ce cas, ce qui représente 13,6% des personnes touchées par une retraite anticipée (81,8% avaient stoppé toute activité professionnelle et 4,6% avaient repris une activité à plein temps). Ces résultats indiquent que le passage progressif à la retraite, instrument souvent loué pour ses avantages, a tendance à disparaître.

### Les cumuls d'emplois et les problèmes de santé sont d'autres motifs du temps partiel

Le nombre de personnes exerçant leur activité principale à temps partiel tout en ayant un autre emploi a également fortement augmenté entre 1991 et 2005, passant de 20'000 à 72'000. Cette tendance aux emplois multiples est observable aussi bien chez les femmes (de 9'000 à 49'000) que chez les hommes (de 11'000 à 23'000).

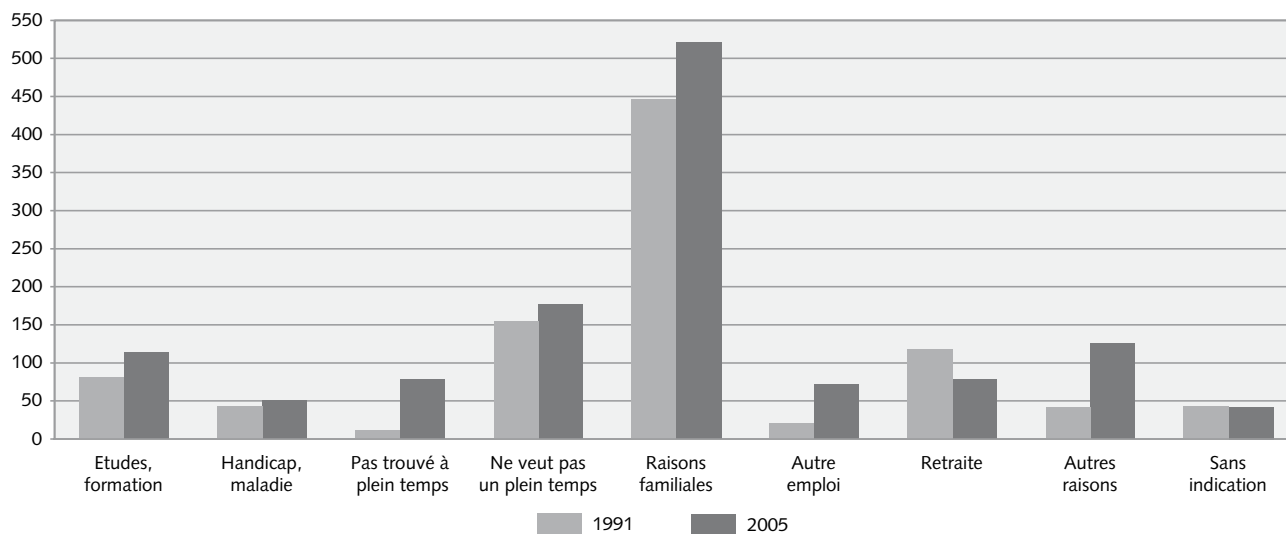
Une maladie ou un handicap constitue un autre motif pour l'exercice d'une activité à temps partiel plutôt qu'à plein temps; ce motif était mentionné dans 51'000 cas en 2005 (30'000 femmes et 21'000 hommes). Cet effectif était en augmentation par rapport à 1991 (43'000 personnes).

### Certaines personnes n'ont tout simplement pas envie de travailler à plein temps

Dans les autres raisons avancées pour le travail à temps partiel, 177'000 personnes (21'000 hommes et 156'000 femmes) annoncent ne pas avoir envie de travailler à plein temps sans précisions supplémentaires. Enfin, 126'000 personnes travaillaient à temps partiel pour d'autres raisons (indéterminées au moment de l'enquête).

Personnes occupées à temps partiel selon la raison du temps partiel, en milliers, 1991 et 2005

G 10



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## 6 Le temps partiel en Suisse et en Europe

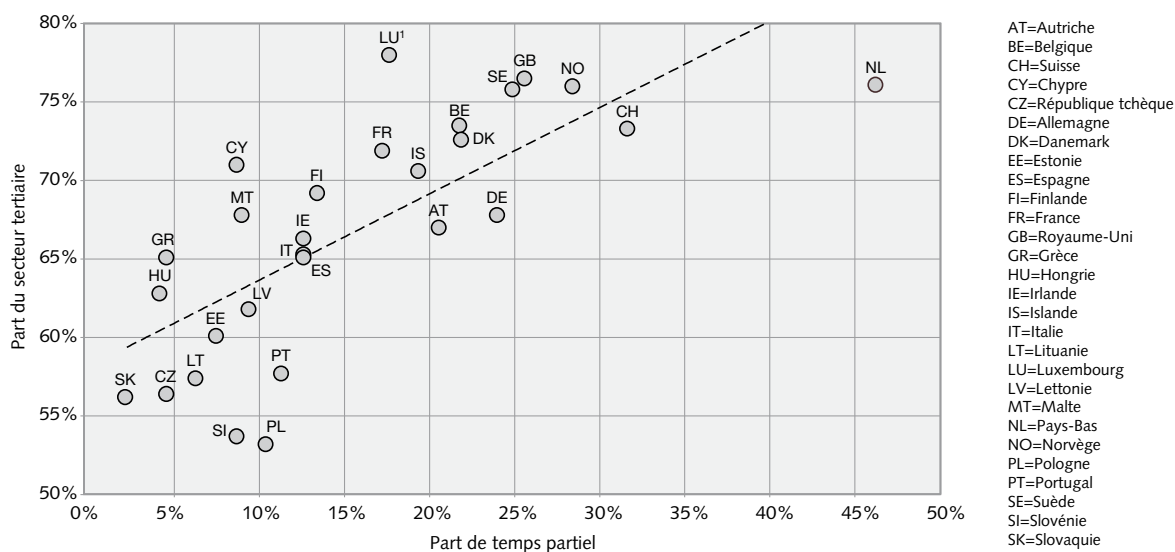
Comparée aux pays membres de l'Union européenne et de l'AELE, la Suisse est en deuxième position, derrière les Pays-Bas (46,2%), avec 31,7% de personnes travaillant à temps partiel en 2005. La moyenne des pays de l'UE se situe à 18,5%. La Suisse se démarque nettement de ses voisins directs (Allemagne 24,1%, Autriche: 20,7%, France: 17,4%, Italie: 12,8%).

On pourrait penser que les pays qui présentent les durées de travail les plus longues ont également les plus fortes proportions de temps partiel: il est en effet plus facile de concilier travail et famille avec un emploi à plein temps de 35 heures par semaine qu'avec un emploi de 42 heures. Les données indiquent que ce n'est pas le cas: la corrélation entre la proportion de travailleurs à temps partiel et la durée normale de travail des salariés à plein temps est nulle.

On peut par contre constater une forte corrélation entre la part de personnes occupées à temps partiel et la proportion de personnes travaillant dans le secteur des services (on le voit très bien sur le graphique G11): les pays dont la tertiarisation est la plus avancée, comme les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège ou le Royaume-Uni présentent les proportions de temps partiels les plus élevées d'Europe. A l'autre bout de l'échelle, les pays du sud de l'Europe (à savoir, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce) et les nouveaux pays membres de l'Union européenne présentent à la fois des parts de temps partiel peu élevées et un secteur tertiaire parmi les moins développés d'Europe. Le coefficient de corrélation entre la part représentée par le secteur tertiaire et la part de temps partiel est de 0,74.

Part représentée par le temps partiel et le secteur tertiaire en Suisse et dans les pays de l'UE et de l'AELE, en pour cent, 2005

G 11



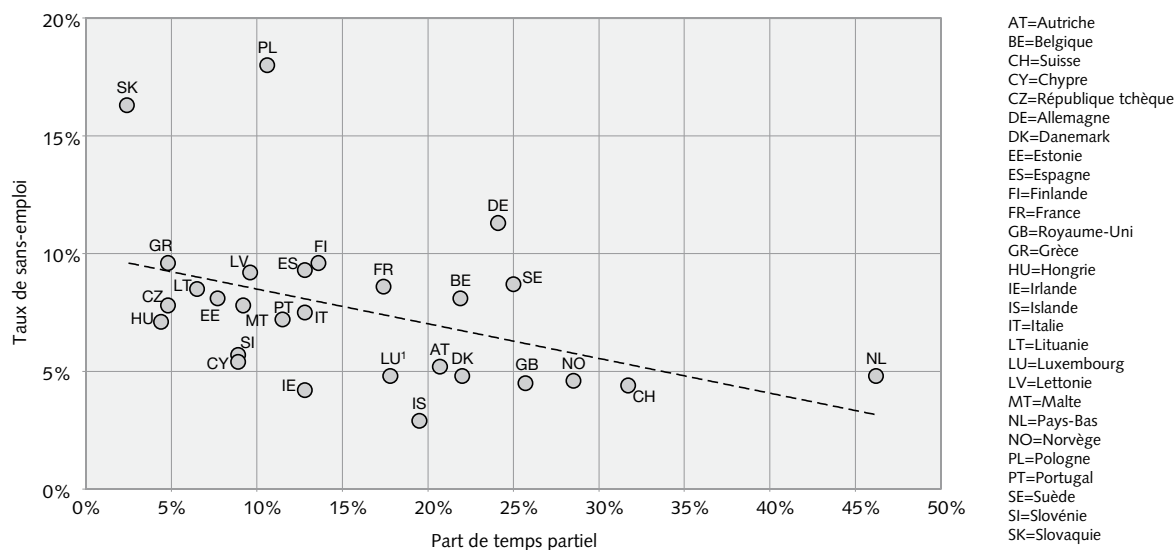
<sup>1</sup> Luxembourg: valeurs au 2<sup>e</sup> trimestre 2004

Sources: ESPA, Eurostat (Base de données NewCronos, état: décembre 2005)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

**Part représentée par le temps partiel et taux de sans-emploi en Suisse et dans les pays de l'UE et de l'AELE, en pour cent, 2005**

G 12



¹ Luxembourg: valeurs au 2<sup>e</sup> trimestre 2004

Sources: ESPA, Eurostat (Base de données NewCronos, état: décembre 2005)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Autre fait marquant, on note une corrélation négative entre la part de temps partiels et le taux de sans-emploi (chômage selon la définition du BIT). Plus grande est la proportion de personnes occupées à temps partiel, plus faible est le niveau de chômage: les quatre pays présentant les parts les plus élevées de temps partiel, à savoir les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège et le Royaume-Uni, connaissent les niveaux de chômage parmi les moins élevés d'Europe. A l'inverse, la Slovaquie, la Grèce, l'Espagne et l'Italie présentent à la fois une faible part de temps partiels et des taux de sans-emploi élevés. Le coefficient de corrélation entre la part de temps partiels et le taux de sans-emploi est de -0,43.

## 7 Les chances et les risques du travail à temps partiel

### 7.1 Du point de vue de la personne en emploi

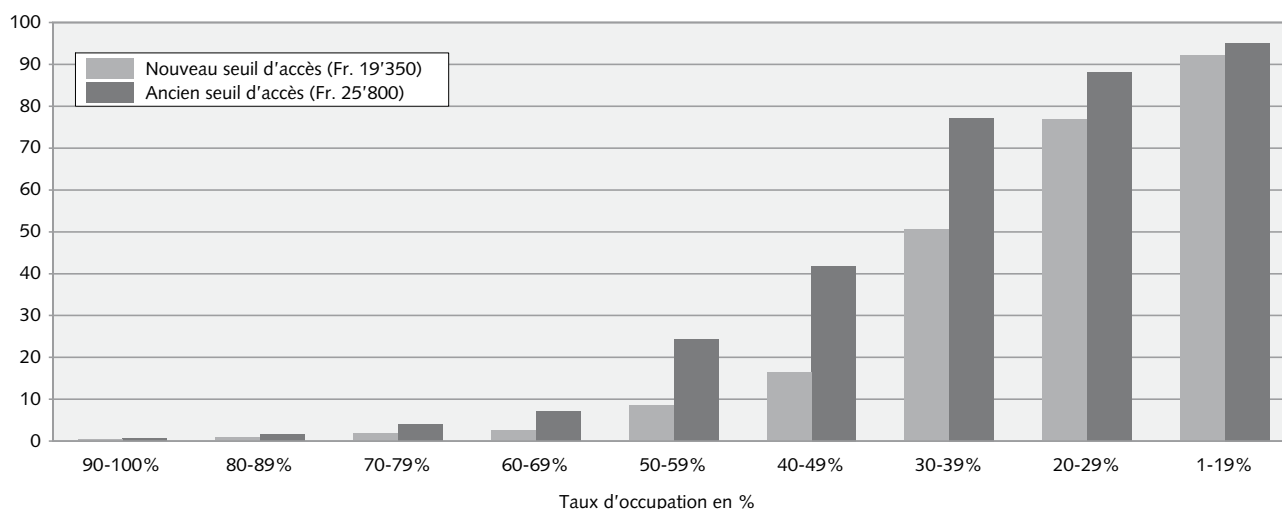
Les avantages du travail à temps réduit sont multiples: aux personnes en formation, il permet de financer une partie de leur formation et d'accumuler de l'expérience, élément qui peut se révéler déterminant au moment d'entrer de plein pied dans la vie active. Aux parents, il permet de concilier activité professionnelle et familiale. Dans ce cas, le maintien d'une activité professionnelle permet d'une part de limiter la réduction du budget du ménage et d'autre part de mieux préserver ses chances sur le marché du travail. Pour les personnes en fin de carrière professionnelle, il peut permettre de s'adapter en douceur à un nouvel emploi du temps tout en maintenant un certain revenu professionnel. Enfin, à tout un chacun, il permet de consacrer du temps à des activités non professionnelles (loisirs, activité bénévole, formation continue, etc.).

L'activité à temps partiel a cependant son revers: ainsi, de nombreuses personnes employées à temps partiel perçoivent un salaire inférieur au seuil d'accès au 2<sup>e</sup> pilier; elles ne sont par conséquent pas obligatoirement affiliées à une caisse de pension. La 1<sup>re</sup> révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) a cependant nettement amélioré la situation avec l'abaissement du seuil d'accès obligatoire au 2<sup>e</sup> pilier: celui-ci a passé de Fr. 25'800.– à Fr. 19'350.– par an en 2005. Sur la base des données de l'ESPA, on peut estimer que la part des personnes salariées à temps partiel obligatoirement affiliées à une caisse de pension a passé de 62% à 73% grâce à la révision de la LPP. Comme le graphique G13 le montre, la révision a principalement amélioré la situation des personnes employées entre 30 et 59%.

Comme mentionné au chapitre 5, le temps partiel subi à défaut d'avoir pu accéder à un poste à plein temps a progressé au cours des 15 dernières années. Or, lorsque le temps partiel est accepté à défaut d'un emploi à plein temps, le risque est grand qu'il conduise à certaines diffi-

Part des salarié-e-s dont le revenu se situe en-dessous du seuil d'accès au 2<sup>e</sup> pillier, selon le taux d'occupation, en pour cent, ESPA 2005

G 13



Source: ESPA

© Office fédéral de la statistique (OFS)

cultés d'ordre financier ou psychologique et qu'il ne constitue qu'un moindre mal par rapport au chômage. Par ailleurs, le temps partiel semble limiter encore aujourd'hui les chances d'évolution professionnelle. Les chiffres présentés au chapitre 4 l'indiquent, même si la situation évolue au fil des ans avec une proportion croissante de cadres occupant un poste à temps réduit.

Enfin, on peut légitimement s'interroger sur le risque de discrimination salariale des personnes employées à temps partiel, notamment si le temps réduit conduit à l'exclusion du système des primes. Pour fournir quelques indications sur cet élément, on a effectué une analyse de régression logistique sur les données de l'ESPA 2005. Ce genre de procédé permet de tenir compte simultanément des nombreux facteurs qui influencent la rémunération (taux d'occupation, âge, sexe, nationalité, niveau de formation, situation dans la profession, catégorie de profession, ancienneté et branche économique). On a évalué l'influence de ces divers facteurs sur la probabilité de percevoir un salaire horaire supérieur ou inférieur au salaire horaire médian. L'analyse de régression montre que l'on ne peut pas conclure à une discrimination salariale qui pénaliserait les personnes employées à temps partiel en Suisse<sup>10</sup>; on constate même que les salariés et salariées dont le taux d'occupation est compris entre 70 et 89% sont significativement mieux rémunérés à l'heure que les salariés et salariées à plein temps. Ceci pourrait s'expliquer par un phénomène de sélectivité, un taux d'occupation compris entre 70 et 89% résultant vraisemblablement plus souvent du souhait des personnes employées que de celui des employeurs, indiquant par là une position de force des premières. En ce qui concerne les salariés et salariées à moins de 50%, il s'en faut de peu pour que la valeur du paramètre de régression soit significativement inférieure à zéro; cet élément laisse penser que l'on aurait pu détecter une discrimination salariale avec un échantillon plus grand.

## 7.2 Du point de vue de l'employeur

L'employeur peut également profiter du travail à temps partiel: le recours au temps réduit permet des gains de productivité en conduisant à une meilleure utilisation des équipements ou en facilitant l'ouverture prolongée de certains commerces (par exemple en recourant à des personnes en étude acceptant de travailler le soir ou le week-end).

L'un des avantages parfois mis en avant est que le recours au travail à temps partiel autorise une plus grande flexibilité face aux exigences du marché. Une personne travaillant à temps partiel accomplirait plus facilement des heures supplémentaires en cas de nécessité. Une analyse de régression logistique menée sur les données de l'ESPA 2005 semble confirmer cette hypothèse<sup>11</sup>. On a ici évalué l'influence de divers facteurs – parmi eux, le taux d'occupation – sur la probabilité d'accomplir ou non des heures supplémentaires. Les résultats indiquent que les personnes salariées dont le taux d'occupation est inférieur à 50% sont celles qui réalisent le plus souvent des heures supplémentaires; elles en accomplissent plus fréquemment que les personnes salariées dont le taux d'occupation est de 50 à 69%, lesquelles à leur tour en accomplissent plus souvent que les personnes employées à plein temps. Par contre, les personnes dont le taux d'occupation est compris entre 70 et 89% ne réalisent pas significativement plus d'heures supplémentaires que les personnes employées à plein temps. Ces données indiquent que plus le taux d'occupation est faible, plus les salariés et salariées se montrent flexibles quant à leur volume de travail.

Cependant, du point de vue de l'employeur, le travail à temps partiel peut également comporter des inconvénients: il existe des frais fixes par emploi qui ne sont pas liés au volume d'heures de travail; on peut entre autres citer les frais d'embauche, d'infrastructure, de formation ou encore les frais administratifs. Le fait de disposer d'un collaborateur ou d'une collaboratrice certains jours de la semaine seulement peut poser des difficultés et nécessiter une organisation spécifique du travail. D'autre part, le temps partiel effectué dans le cadre d'un job sharing (poste occupé par deux personnes à temps réduit) comporte certains avantages (deux pensées, complémentarité, etc.), mais nécessite un effort de coordination et d'information accru.

<sup>10</sup> Les résultats détaillés peuvent être consultés dans l'annexe 1.

<sup>11</sup> Les résultats détaillés peuvent être consultés dans l'annexe 2.

## 8 Synthèse et perspectives

L'analyse de l'activité professionnelle au cours des 30 dernières années ne peut pas ignorer la lame de fond qu'a constitué le développement du travail à temps partiel. L'essor de ce dernier a accompagné la participation croissante des femmes à la vie active et la très nette tertiarisation de l'économie. L'activité à temps réduit, de par sa motivation principale – la conciliation entre travail et famille –, reste aujourd'hui encore très majoritairement dominée par les femmes. Très rares sont les hommes qui réduisent leur taux d'occupation pour des raisons familiales, ce qui indique que les rôles n'ont guère changé au sein des foyers. Mais les motivations du temps partiel ne se limitent pas au souhait de préserver du temps pour sa famille: l'allongement de la durée de formation, la pension croissante à cumuler les emplois ou encore l'augmentation du sous-emploi lié à une conjoncture capricieuse ont également contribué à la progression de l'activité à temps partiel. L'évolution démographique, composante parfois oubliée dans l'analyse de l'activité professionnelle, est venue encore renforcer son développement.

Par rapport aux autres pays européens, la Suisse présente une part très élevée de personnes travaillant à temps partiel, puisqu'elle n'est dépassée à cet égard que par les Pays-Bas. Les pays présentant les proportions les plus élevées de personnes actives occupées à temps réduit sont également les nations dont les économies sont les plus tertiaisées. Autre enseignement de la comparaison entre pays, il existe une corrélation négative entre la part de temps partiel et le taux de chômage. De là à suggérer que la promotion du temps partiel est un moyen de lutter contre le chômage, il y a un pas que l'on ne franchira pas, car ce serait faire bien peu de cas des problèmes générés par le sous-emploi. Ce dernier n'est pas le seul risque du travail à temps partiel pour les personnes employées: en effet, le temps partiel peut entraîner aussi des chances limitées de carrière professionnelle et une faible couverture sociale. On note toutefois des progrès appréciables: d'une part, le nombre des personnes salariées avec fonction dirigeante qui travaillent à temps partiel a plus que doublé ces 15 dernières années;

d'autre part, la 1<sup>re</sup> révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle a permis une augmentation notable de la part des personnes employées à temps partiel remplissant les conditions d'accès obligatoire au 2<sup>e</sup> pilier.

Le temps partiel constitue souvent un excellent moyen de concilier un emploi avec des activités extra-professionnelles. Il permet également, plutôt que de stopper toute activité, de mieux préserver ses chances sur le marché du travail. Pour l'employeur, le recours au temps partiel peut entraîner des gains de productivité et une flexibilité accrue. A cet égard, plus le taux d'occupation est faible, plus le personnel se montre flexible quant à son volume de travail. Mais le temps partiel présente également des inconvénients pour l'entreprise: il existe ainsi de nombreux coûts fixes qui ne sont pas liés au volume des heures travaillées et le temps partiel peut poser certaines difficultés du point de vue organisationnel.

A la question «Préféreriez-vous travailler à temps partiel?», près d'un demi million de personnes occupées à plein temps ont, dans le cadre de l'ESPA 2005, répondu par l'affirmative. Si l'on se fie à ce résultat, on peut penser que le temps partiel est loin d'avoir terminé sa progression. Mais les réponses auraient certainement été bien différentes si la question avait mis en rapport la diminution du temps de travail avec une réduction proportionnelle du revenu.

On peut pourtant supposer que l'activité à temps partiel présente encore une marge de croissance: en effet, le niveau de formation des femmes continue à s'élever et on l'a vu, ce sont les mères ayant achevé une formation de degré tertiaire qui le plus souvent travaillent à temps partiel. De plus, face à la diminution de la population active annoncée à l'horizon 2020<sup>12</sup> et la potentielle pénurie de main-d'œuvre, les entreprises devront certainement encore plus qu'aujourd'hui proposer des emplois à temps partiel et garantir une flexibilité dans l'horaire de travail.

<sup>12</sup> Voir: OFS (2006), Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050; Le vieillissement de la population s'accélère et se poursuivra au cours des trente prochaines années, communiqué de presse, Neuchâtel, 2006.

Un meilleur partage des rôles au sein des foyers pourrait encore venir renforcer le mouvement: la marge de progression de l'emploi à temps partiel masculin reste en effet énorme. Enfin, l'avenir nous dira si la tendance au recul du temps partiel chez les aînés se poursuivra; cette tendance pourrait bien s'inverser en cas de mobilisation de moyens visant à favoriser un passage à la retraite progressif.

#### **Annexe méthodologique de l'ESPA**

L'ESPA est la plus grande enquête par sondage auprès des ménages menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure de la population active et les comportements sur le marché du travail en Suisse. Elle a lieu chaque année depuis 1991 et fournit des indicateurs indispensables à la publication de rapports réguliers sur le marché du travail. Afin d'en rendre les résultats comparables sur le plan international, l'OFS s'est aligné sur les recommandations du Bureau international du Travail et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail.

L'ESPA est réalisée tous les ans, au 2<sup>e</sup> trimestre, par un institut d'études de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon était constitué de quelque 16–18'000 ménages lors des enquêtes menées de 1991 à 2001. Il a été porté à environ 40'000 ménages en 2002 avant d'être progressivement réduit à 30'000 en 2005. Dès 2003, l'ESPA s'est vue complétée par un échantillon spécial de 15'000 personnes étrangères tiré dans le Registre central des étrangers.

Au sein de chaque ménage, une personne est choisie au hasard, puis interrogée sur son activité et sa situation professionnelle lors d'une interview téléphonique d'une vingtaine de minutes. Outre des caractères spécifiques au marché du travail, l'enquête permet de collecter un certain nombre d'informations sociodémographiques sur la personne interrogée et sur les autres membres du ménage. Les personnes sélectionnées sont interrogées cinq années consécutives (panel rotatif), d'où la possibilité d'analyser également des aspects dynamiques du marché du travail. La participation à l'ESPA est facultative. Les taux de réponse sont d'environ 70% lors de la première interview et de 85% pour les interviews suivantes.

L'ESPA étant réalisée auprès d'un échantillon, les résultats sont des estimations liées à une certaine variabilité. Dans la présente publication, toutes les estimations tiennent compte de la pondération associée à l'échantillon. Les estimations de variabilité présentées dans les résultats des modèles de régression logistique intègrent également la structure du plan d'échantillonnage, notamment la stratification. L'univers de base de l'ESPA, qui sert aussi de base d'extrapolation, est constitué par la population résidente permanente de la Suisse, âgée de 15 ans ou plus; les frontaliers et frontalières, les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée et les personnes dans le processus d'asile ne sont pas prises en compte.



**T1\* Personnes actives occupées à temps partiel, en milliers**

	Total														
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Situation dans la profession</b>															
Indépendant-e-s	84	103	116	113	109	127	138	140	148	160	149	154	165	156	151
Collaborateurs/trices familiaux/liales	85	91	84	88	75	78	72	71	74	66	76	69	65	58	57
Salarié-e-s membres de la direction	22	24	30	26	32	67	86	90	98	83	94	97	95	104	97
Salarié-e-s exerçant une fonction de chef	84	87	86	96	93	86	94	89	105	106	109	118	121	119	127
Salarié-e-s sans fonction de chef	681	695	696	699	713	677	675	704	710	723	779	779	798	818	827
<b>Secteur économique</b>															
Secteur I	53	51	49	55	46	47	40	48	51	50	51	45	47	38	40
Secteur II	133	132	139	137	141	138	132	122	127	116	129	131	128	130	123
Secteur III	747	812	816	822	830	848	890	919	953	969	1023	1032	1065	1082	1093
Sans indication/ne sait pas	23	(5)	(7)	(8)	(5)	( )	( )	(5)	(4)	(4)	(5)	8	(4)	(4)	(3)
<b>Degré de formation</b>															
Degré secondaire I	278	260	279	273	247	282	275	285	287	267	288	265	272	255	248
Degré secondaire II	539	592	590	604	623	606	626	643	658	672	689	721	720	719	719
Degré tertiaire	139	148	142	145	152	148	163	166	190	199	231	231	252	281	291
<b>Groupes d'âges</b>															
15-24 ans	100	82	98	101	85	95	88	97	115	102	114	109	111	109	105
25-39 ans	321	345	341	341	363	369	385	371	382	390	412	407	398	399	392
40-54 ans	318	352	359	360	366	365	385	399	395	408	430	448	462	479	486
55-64 ans	121	127	127	138	139	134	143	157	172	164	175	179	194	198	212
65+ ans	96	94	87	82	68	73	64	69	71	75	76	73	79	70	63
15-64 ans	860	906	925	940	954	962	1000	1025	1064	1063	1131	1143	1165	1185	1195
<b>Nationalité</b>															
Suisses-ses	842	879	892	904	879	901	908	935	979	981	1017	1042	1067	1065	1065
Etrangers/ères (B/C)	114	121	119	118	144	135	156	160	157	158	190	174	178	190	193
<b>Type de famille</b>															
Avec enfants < 15 ans	295	320	322	310	336	364	375	379	389	394	434	452	453	459	454
Sans enfants < 15 ans	662	679	690	712	687	672	689	715	746	745	774	765	791	796	805
<b>Personnes actives occupées à temps partiel</b>															
	956	1000	1012	1022	1022	1035	1064	1094	1135	1138	1207	1217	1244	1255	1258

(chiffre) : fiabilité statistique relative

( ) : non indiqué par manque de fiabilité statistique

**T2\* Hommes actifs occupés à temps partiel, en milliers**

	Hommes														
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Situation dans la profession</b>															
Indépendants	24	28	28	29	32	31	35	35	42	50	44	47	45	48	44
Collaborateurs familiaux	18	19	20	22	20	22	17	20	20	19	28	20	22	16	15
Salariés membres de la direction	(7)	(6)	(7)	(5)	9	12	15	18	19	20	24	21	22	23	23
Salariés exerçant une fonction de chef	16	16	15	14	12	15	16	13	14	20	18	18	22	24	21
Salariés sans fonction de chef	102	96	103	105	101	97	98	101	108	116	129	118	128	128	135
<b>Secteur économique</b>															
Secteur I	20	17	17	18	16	21	14	19	22	18	24	17	19	14	16
Secteur II	27	28	31	28	32	26	29	25	29	34	34	34	36	35	33
Secteur III	110	118	123	125	124	130	139	143	151	172	184	172	183	189	188
Sans indication/ne sait pas	(11)	( )	( )	( )	(3)	( )	( )	( )	( )	( )	( )	(2)	( )	(2)	( )
<b>Degré de formation</b>															
Degré secondaire I	49	34	36	40	32	45	42	47	51	54	56	44	48	41	36
Degré secondaire II	67	76	81	79	80	79	82	88	90	101	110	105	109	105	108
Degré tertiaire	51	54	56	56	62	55	58	53	62	70	76	76	82	94	93
<b>Groupes d'âges</b>															
15-24 ans	37	31	39	39	30	42	37	37	43	45	52	39	44	41	40
25-39 ans	40	38	46	47	50	52	59	55	53	63	61	64	60	62	68
40-54 ans	23	26	25	19	31	25	31	33	40	43	50	52	53	58	55
55-64 ans	20	20	17	22	24	21	22	28	30	32	37	33	37	39	39
65+ ans	47	49	46	48	39	39	33	35	37	42	42	37	45	40	36
15-64 ans	121	116	127	127	135	139	149	153	166	183	200	188	194	200	202
<b>Nationalité</b>															
Suisses	148	145	153	154	149	153	152	158	175	184	198	186	203	201	199
Etrangers (B/C)	20	20	20	21	25	25	29	30	29	41	45	39	35	38	39
<b>Type de famille</b>															
Avec enfants < 15 ans	15	21	21	21	25	26	28	34	32	31	38	40	38	40	46
Sans enfants < 15 ans	153	144	152	154	149	153	154	154	171	193	205	186	200	200	192
<b>Hommes actifs occupés à temps partiel</b>															
	168	164	173	175	174	178	182	187	204	225	243	225	238	240	238

(chiffre) : fiabilité statistique relative

( ) : non indiqué par manque de fiabilité statistique

## T3\* Femmes actives occupées à temps partiel, en milliers

	Femmes														
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Situation dans la profession</b>															
Indépendantes	60	75	87	83	77	96	103	105	106	110	105	107	121	108	107
Collaboratrices familiales	67	71	65	66	55	56	54	51	54	47	49	49	43	41	42
Salariées															
membres de la direction	15	17	23	21	23	55	71	72	78	63	70	76	74	81	74
Salariées exerçant une fonction de chef	68	72	71	82	81	71	77	76	91	87	91	100	98	95	106
Salariées sans fonction de chef	579	600	593	594	612	580	577	603	601	607	650	660	670	690	692
<b>Secteur économique</b>															
Secteur I	33	34	32	37	30	26	25	29	29	32	28	28	28	24	24
Secteur II	106	104	108	109	110	113	103	97	98	82	95	97	92	95	89
Secteur III	637	694	693	697	707	718	751	777	802	796	839	860	882	894	905
Sans indication/ne sait pas	12	(3)	(6)	(5)	(2)	( )	( )	( )	( )	(3)	( )	7	(4)	(3)	(2)
<b>Degré de formation</b>															
Degré secondaire I	229	226	244	233	215	237	234	238	236	213	232	220	224	214	212
Degré secondaire II	472	516	509	526	543	527	544	555	568	572	579	617	611	614	611
Degré tertiaire	87	94	86	89	90	94	105	113	127	129	154	155	171	187	198
<b>Groupes d'âges</b>															
15-24 ans	62	50	59	62	55	53	51	60	71	57	61	70	67	68	65
25-39 ans	281	307	295	294	313	318	325	316	329	327	351	343	338	337	324
40-54 ans	295	325	334	340	335	339	354	366	355	365	380	396	409	421	430
55-64 ans	101	107	110	117	115	113	121	130	142	132	138	146	157	159	173
65+ ans	50	45	41	34	29	34	31	34	34	33	34	36	35	30	28
15-64 ans	739	790	798	813	819	823	852	873	897	880	931	955	971	985	993
<b>Nationalité</b>															
Suissesses	694	734	739	750	730	748	756	777	804	797	820	856	864	864	866
Etrangères (B/C)	94	101	99	97	119	109	127	130	128	117	145	135	142	152	154
<b>Type de famille</b>															
Avec enfants < 15 ans	280	300	301	290	310	338	347	345	357	363	396	412	415	419	408
Sans enfants < 15 ans	509	535	538	557	538	519	536	562	575	551	569	579	590	596	613
<b>Femmes actives occupées à temps partiel</b>															
	789	835	839	847	848	857	883	907	932	914	965	991	1006	1015	1021

(chiffre) : fiabilité statistique relative

( ) : non indiqué par manque de fiabilité statistique

## T4\* Personnes occupées à temps partiel selon la raison du temps partiel et le sexe, en milliers

Raison du temps partiel	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Total</b>	956	1000	1012	1022	1022	1035	1064	1094	1135	1138	1207	1217	1244	1255	1258
Etudes/formation	80	80	100	94	84	95	97	101	120	125	126	126	123	126	114
Handicap/maladie	43	36	31	28	29	33	33	38	37	42	50	48	51	53	51
Pas trouvé à plein temps	11	23	34	59	54	52	69	70	57	49	44	42	64	68	78
Ne veut pas un plein temps	155	178	201	198	190	154	167	182	175	162	178	173	175	187	177
Raisons familiales	446	462	432	437	465	489	473	463	495	493	533	539	526	522	521
Autre emploi	20	33	30	29	35	40	42	46	51	52	57	63	60	71	72
Retraite	117	116	108	105	84	90	80	88	90	92	90	85	92	82	78
Autres raisons	42	41	54	51	58	60	75	68	80	88	92	102	107	103	126
Pas de réponse	43	31	23	23	22	23	28	38	31	35	36	39	45	43	42
<b>Femmes</b>	789	835	839	847	848	857	883	907	932	914	965	991	1006	1015	1021
Etudes/formation	42	42	50	49	46	50	54	56	70	64	66	74	73	74	65
Handicap/maladie	24	21	16	18	16	20	17	22	20	24	26	29	29	30	30
Pas trouvé à plein temps	9	17	24	44	44	38	52	51	43	32	28	29	48	51	60
Ne veut pas un plein temps	138	161	181	180	168	139	146	161	152	140	156	149	152	164	156
Raisons familiales	439	455	423	430	457	477	464	455	480	479	516	521	508	502	495
Autre emploi	(9)	20	21	18	19	24	26	30	33	31	34	38	36	45	49
Retraite	70	67	62	57	45	51	47	53	53	50	48	48	48	42	42
Autres raisons	30	27	43	35	37	43	55	51	56	64	65	74	83	77	94
Pas de réponse	27	25	20	16	15	14	21	28	25	30	25	30	30	29	29
<b>Hommes</b>	168	164	173	175	174	178	182	187	204	225	243	225	238	240	238
Etudes/formation	39	38	51	45	38	45	43	45	50	61	60	53	51	52	49
Handicap/maladie	18	15	14	9	14	13	17	16	16	18	24	19	23	23	21
Pas trouvé à plein temps	(2)	(5)	(9)	15	10	14	16	20	14	18	16	13	16	17	19
Ne veut pas un plein temps	16	17	20	18	22	15	21	20	23	21	22	24	23	23	21
Raisons familiales	(7)	(6)	(9)	(7)	8	11	10	9	15	14	18	18	18	19	26
Autre emploi	(11)	12	9	10	16	16	16	16	18	21	23	24	25	26	23
Retraite	47	49	46	48	39	39	33	35	37	42	42	37	45	40	36
Autres raisons	(11)	15	11	16	20	16	19	17	23	24	27	28	24	26	31
Pas de réponse	(16)	(7)	(3)	(7)	7	9	7	10	6	5	12	10	15	14	13

(chiffre) : fiabilité statistique relative

() : non indiqué par manque de fiabilité statistique

**T5\* Part des personnes occupées à temps partiel selon le sexe en comparaison européenne**  
2<sup>e</sup> trimestre 2005, en pour cent

	Total	Hommes	Femmes
<b>Suisse</b>	<b>31,7</b>	<b>10,9</b>	<b>56,7</b>
<b>UE/AELE</b>			
UE-25	18,5	7,4	32,6
UE-15	20,4	7,7	36,5
Belgique	21,9	7,1	40,7
République tchèque	4,8	2,1	8,4
Danemark	22,0	12,8	32,7
Allemagne	24,1	7,7	44,3
Estonie	7,7	4,9	10,4
Grèce	4,8	2,1	9,1
Espagne	12,8	4,7	24,9
France	17,4	5,7	30,9
Irlande	12,8	5,0	24,4
Italie	12,8	4,5	25,7
Chypre	8,9	5,1	13,8
Lettonie	9,6	7,6	11,6
Lituanie	6,5	4,6	8,5
Luxembourg <sup>1</sup>	17,8	2,4	40,2
Hongrie	4,4	2,9	6,1
Malte	9,2	4,7	19,3
Pays-Bas	46,2	22,6	75,3
Autriche	20,7	5,9	38,7
Pologne	10,6	7,7	14,2
Portugal	11,5	7,1	16,6
Slovénie	8,9	7,1	11,0
Slovaquie	2,4	1,2	3,9
Finlande	13,6	9,1	18,5
Suède	25,0	11,8	39,9
Royaume-Uni	25,7	10,6	43,1
Islande	19,5	7,3	33,7
Norvège	28,5	13,9	44,9

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> trimestre 2004

© Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA) et Eurostat, base de données NewCronos (état: décembre 2005)

## Annexe T 1: Régression logistique sur le salaire horaire, ESPA 2005

Variable expliquée = 1 si salaire horaire supérieur au salaire horaire médian = 0 si salaire horaire inférieur ou = au salaire horaire médian		Paramètre estimé	Ecart-type de l'estimation	Valeur-p	Intervalle de confiance à 95%	Nombre d'observations
Intercept		-1,21	0,17	0,000	-1,55 – -0,88	
<b>Taux d'occupation</b>	<b>&lt;49%</b>	<b>-0,14</b>	<b>0,08</b>	<b>0,088</b>	<b>-0,30 – 0,02</b>	<b>2805</b>
	<b>50–69%</b>	<b>0,11</b>	<b>0,08</b>	<b>0,169</b>	<b>-0,05 – 0,26</b>	<b>2315</b>
	<b>70–89%</b>	<b>0,26</b>	<b>0,08</b>	<b>0,001</b>	<b>0,10 – 0,41</b>	<b>1876</b>
	<b>Modalité de référence: 90–100%</b>					<b>14818</b>
Sexe	Homme	1,06	0,06	0,000	0,95 – 1,18	11226
	Modalité de référence: femme					10588
Nationalité	Suisse	0,77	0,07	0,000	0,64 – 0,91	11079
	Nationalité étrangère du nord ou de l'ouest de l'UE	0,76	0,09	0,000	0,59 – 0,93	2938
	Nationalité étrangère du sud de l'UE	0,42	0,08	0,000	0,27 – 0,58	4224
	Modalité de référence: autre nationalité					3573
Groupe d'âge	15-24 ans	-3,14	0,18	0,000	-3,49 – -2,79	1517
	25-34 ans	-1,02	0,08	0,000	-1,17 – -0,86	5207
	35-44 ans	-0,24	0,07	0,000	-0,37 – -0,11	7225
	45-54 ans	-0,10	0,07	0,146	-0,24 – 0,04	4788
	Modalité de référence: 55–64 ans					3077
Plus haute form. achevée	Pas de formation postobligatoire	-1,89	0,09	0,000	-2,07 – -1,71	3898
	Formation du degré secondaire II	-0,88	0,06	0,000	-1,00 – -0,77	11499
	Modalité de référence: formation du degré tertiaire					6417
Situation dans la profession	Membre de la direction	0,72	0,07	0,000	0,59 – 0,86	3781
	Salarié-e avec fonction dirigeante	0,43	0,05	0,000	0,32 – 0,54	4349
	Modalité de référence: salarié-e sans fonction dirigeante					13684
Profession exercée (ISCO)	Dirigeants, cadres supérieurs	2,38	0,15	0,000	2,09 – 2,67	1397
	Professions intellectuelles et scientifiques	2,29	0,13	0,000	2,04 – 2,55	3982
	Professions intermédiaires	1,87	0,12	0,000	1,63 – 2,10	4410
	Employés de type administratif	1,12	0,12	0,000	0,88 – 1,36	2904
	Personnel des services et vente	0,55	0,12	0,000	0,31 – 0,80	3177
	Agriculteurs	0,45	0,24	0,065	-0,03 – 0,92	248
	Artisans et ouvriers	0,62	0,12	0,000	0,38 – 0,86	2919
	Conducteurs et assembleurs	0,60	0,14	0,000	0,33 – 0,87	1271
	Modalité de référence: ouvriers et employés non qualifiés					1506
Ancienneté	Ancienneté < 1 an	-1,00	0,08	0,000	-1,16 – -0,84	2884
	Ancienneté = 1 à 2 ans	-0,61	0,09	0,000	-0,78 – -0,43	2180
	Ancienneté = 3 à 4 ans	-0,65	0,07	0,000	-0,78 – -0,51	3684
	Ancienneté = 5 à 9 ans	-0,49	0,06	0,000	-0,61 – -0,38	5768
	Modalité de référence: 10 ans et plus					7298
Section économique (NOGA)	A-B Agriculture	-1,34	0,27	0,000	-1,86 – -0,82	170
	C-D-E Industries manufacturières	0,23	0,11	0,036	0,02 – 0,45	3870
	F Construction	0,03	0,14	0,823	-0,24 – 0,30	1314
	G Commerce, réparation	-0,33	0,11	0,003	-0,55 – -0,11	2966
	H Hôtellerie et restauration	-1,29	0,18	0,000	-1,64 – -0,94	999
	I Transport et communications	0,21	0,13	0,104	-0,04 – 0,45	1320
	J Activités financières, assurances	1,16	0,14	0,000	0,90 – 1,43	1348
	K Immobilier, location, informatique, R&D	0,45	0,12	0,000	0,21 – 0,68	2239
	L/Q Administration publique	0,81	0,13	0,000	0,55 – 1,07	1253
	M Enseignement	0,60	0,12	0,000	0,36 – 0,84	1982
	N Santé et activités sociales	0,14	0,11	0,205	-0,08 – 0,35	2947
	Modalité de référence: O/P Autres services, ménages privés					1406
Tests d'hypothèse sur le modèle complet	Chi-Square	Degrés liberté	Pr > ChiSq			
Rapport de vraisemblance	1404358	38	0,000			
Test «score»	1112434	38	0,000			
Test de Wald	3578	38	0,000			
Effet des variables dans le modèle	Wald Chi-Sq	Degrés liberté	Pr > ChiSq			
Taux d'occupation	19,7	3	0,000			
Sexe	328,9	1	0,000			
Nationalité	134,1	3	0,000			
Groupe d'âge	475,8	4	0,000			
Plus haute formation achevée	438,6	2	0,000			
Situation dans la profession	142,0	2	0,000			
Profession exercée	796,4	8	0,000			
Ancienneté	185,5	4	0,000			
Section économique	371,0	11	0,000			

**Annexe T2: Régression logistique sur l'accomplissement d'heures supplémentaires, ESPA 2005**

Variable expliquée = 1 si heures supplémentaires fréquentes ou occasionnelles = 0 si pas d'heures supplémentaires	Paramètre estimé	Ecart-type de l'estimation	Valeur-p	Intervalle de confiance à 95%	Nombre d'observations
Intercept	-1,50	0,11	0,000	-1,71 - -1,29	
<b>Taux d'occupation</b>					
<49%	<b>0,54</b>	<b>0,06</b>	<b>0,000</b>	<b>0,42 - 0,66</b>	<b>3052</b>
50-69%	<b>0,27</b>	<b>0,06</b>	<b>0,000</b>	<b>0,15 - 0,39</b>	<b>2550</b>
70-89%	<b>-0,12</b>	<b>0,07</b>	<b>0,082</b>	<b>-0,26 - 0,02</b>	<b>2052</b>
<b>Modalité de référence: 90-100%</b>					<b>16575</b>
Sexe					
Homme	0,26	0,04	0,000	0,17 - 0,35	12474
Modalité de référence: femme					11755
Situation dans la profession					
Membre de la direction	0,63	0,05	0,000	0,53 - 0,72	4249
Salarié-e avec fonction dirigeante	0,27	0,05	0,000	0,18 - 0,36	4829
Modalité de référence: salarié-e sans fonction dirigeante					15151
Profession exercée (ISCO)					
Dirigeants, cadres supérieurs	0,83	0,10	0,000	0,63 - 1,04	1561
Professions intellectuelles et scientifiques	0,73	0,09	0,000	0,55 - 0,90	4314
Professions intermédiaires	0,44	0,09	0,000	0,27 - 0,62	4896
Employés de type administratif	-0,03	0,09	0,740	-0,21 - 0,15	3290
Personnel des services et vente	0,26	0,09	0,006	0,07 - 0,44	3500
Agriculteurs	-0,02	0,25	0,949	-0,50 - 0,47	287
Artisans et ouvriers	-0,01	0,10	0,949	-0,20 - 0,19	3238
Conducteurs et assembleurs	0,00	0,11	0,998	-0,22 - 0,22	1430
Modalité de référence: ouvriers et employés non qualifiés					1713
Section économique (NOGA)					
A-B Agriculture	-0,10	0,28	0,708	-0,64 - 0,44	186
C-D-E Industries manufacturières	0,07	0,09	0,390	-0,10 - 0,24	4352
F Construction	0,04	0,11	0,706	-0,18 - 0,26	1459
G Commerce, réparation	0,03	0,09	0,758	-0,14 - 0,20	3305
H Hôtellerie et restauration	0,08	0,11	0,475	-0,14 - 0,30	1102
I Transport et communications	-0,10	0,11	0,334	-0,31 - 0,11	1461
J Activités financières, assurances	0,61	0,10	0,000	0,42 - 0,80	1579
K Immobilier, location, informatique, R&D	0,09	0,09	0,329	-0,09 - 0,26	2495
L/Q Administration publique	-0,62	0,11	0,000	-0,83 - -0,41	1381
M Enseignement	0,81	0,09	0,000	0,63 - 0,99	2085
N Santé et activités sociales	-0,39	0,09	0,000	-0,57 - -0,22	3273
Modalité de référence: O/P Autres services, ménages privés					1551
Tests d'hypothèse sur le modèle complet	Chi-Square	Degrés liberté	Pr> ChiSq		
Rapport de vraisemblance	233786	25	0,000		
Test «score»	233269	25	0,000		
Test de Wald	1139	25	0,000		
Effet des variables dans le modèle	Wald Chi-Sq	Degrés liberté	Pr > ChiSq		
Taux d'occupation	97,0	3	0,000		
sexe	33,6	1	0,000		
situation dans la profession	169,4	2	0,000		
profession	253,0	8	0,000		
section économique	401,7	11	0,000		

